



Collombey-Muraz, le 18 avril 2018

Courrier A

Monsieur
Thomas Birbaum
Chemin de Chenevière 42
1868 Collombey

Votre question écrite reçue le 20 février 2018 intitulée : Fusion, collaboration ou rapprochement entre Monthey et Collombey-Muraz

Traité par : Service administratif - Administration générale
N/réf. : BUY - mol

Monsieur le Conseiller général,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite reçue le 20 février dernier, mentionnée en titre. Après un examen consciencieux de vos interrogations par le Conseil municipal, nous y répondons comme suit :

Question 1 : Combien d'ateliers de réflexion ont été constitués ?

Le Comité de pilotage (Copil) a décidé de la création de 5 groupes de travail qui se pencheront sur les thématiques suivantes :

- Identité
- Administration
- Technique et Travaux publics
- Formation, Social, Santé
- Finances

Question 2 : Un rapport est-il prévu à la fin de ces ateliers ? Quand sera-t-il communiqué ?

Un rapport est évidemment prévu pour la fin de l'année. Il sera communiqué dès que le Copil en aura pris connaissance et aura décidé de rendre public les résultats.

Question 3 : A quelle fréquence ont lieu ces ateliers ? Combien de temps dure une séance ?

Les ateliers auront lieu entre les mois de juin et septembre, à charge des coprésidents de chaque atelier de définir la fréquence et le nombre de séances nécessaires pour rendre leurs conclusions. Les séances dureront le temps nécessaire.

Question 4 : Sur quelle base ont été choisis ces participants ? Combien sont-ils ? Quel est le processus de sélection ? Qui les a choisis ? Quels sont leurs noms et Fonctions professionnelles ? Comment sont-ils répartis dans les ateliers ?

Les participants ont été choisis par le Copil, d'un commun accord et en fonction des thématiques à traiter au sein des groupes de travail. Outre les membres du Copil qui se sont répartis les groupes de travail, il s'agit de personnes, pour la grande majorité,

issues des administrations de chaque commune et qui seront sollicitées pour les thèmes particuliers, relevant de leurs compétences.

Par exemple, le groupe de travail « Finances » est co-présidé par M. Eric Borgeaud, Conseiller municipal à Monthey et M. Côme Vuille, Président du Conseil général de Collombey-Muraz. Outre ces 2 personnes, participeront aux débats M. Gérald Gaydes-Combes et M. Emmanuel Bérard, responsables des finances respectivement des communes de Monthey et de Collombey-Muraz. Ces personnes traiteront les thématiques suivantes : Impôts et taxes, Patrimoine et Investissements.

Vous trouvez en annexe, pour information, la composition des groupes de travail constitué.

Question 5 : Pourquoi les commissions Agglomération n'ont pas été intégrées aux discussions ? Elles sont pourtant toutes indiquées pour traiter ce genre d'objet.

L'objectif unique du Copil, à ce stade de la réflexion, est de produire une information objective qui servira de base à la suite de la réflexion. Ainsi, à ce stade, il n'est pas apparu nécessaire au Copil d'intégrer d'autres personnes.

Question 6 : Y a-t-il eu la volonté de dépolitiser la discussion, à l'image d'une Assemblée Constituante avec une Constitution cantonale, en la sortant des commissions des Conseils généraux ?

Il est clair qu'au stade actuel de la réflexion, le Copil ne souhaite absolument pas politiser le projet. Le débat de fond, citoyen, interviendra ensuite, une fois que les réflexions objectives auront abouti et pour autant que, objectivement, une fusion paraisse avantageuse par rapport à une poursuite des collaborations existantes.

Question 7 : Alors que le Conseil municipal de Monthey publie sur internet les procès-verbaux des séances pour la rédaction du nouveau règlement sur les déchets, est-ce que la commune de Collombey-Muraz peut faire de même avec ces discussions sur ce processus d'analyse des deux communes en publiant les procès-verbaux desdites séances sur le site de la commune ? Ou les transmettre aux Conseillers généraux ? Ou à la Commission Agglomération ?

Il est clair que le rapport final concernant la réflexion sur l'opportunité d'une fusion des communes de Collombey-Muraz et de Monthey sera rendu public et largement diffusé. Le Copil décidera alors des éléments qu'il souhaite publier, étant précisé que tous les éléments nécessaires à la poursuite de la réflexion seront mis à disposition.

Nos réponses sont transmises en copie au Président du Conseil général pour information et seront, comme exigé par l'article 35 du règlement du Conseil général, transmises à l'ensemble des membres du législatif, en annexe de l'ordre du jour de la prochaine séance plénière (juin 2018).

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Yannick Buttet

Président

Laurent Monnet

Secrétaire municipal

Copie : Côme Vuille, Président du Conseil général